

	Appellation du local ou de la salle	Observations / Contraintes techniques	Surface minimale utile	Verification
Dispensaire				
1-1	Attente		16m ²	○
1-2	Bureau	Avec espace pour réunion, source d'énergie (solaire)	26m ²	○
1-3	Consultation	Paillasse, point d'eau, source d'énergie (solaire)	16m ²	○
1-4	Pansement	Paillasse, point d'eau, source d'énergie (solaire)	13m ²	○
1-5	Soins et petite chirurgie	Paillasse, point d'eau, source d'énergie (solaire)	23m ²	○
1-6	Mise en Observation	Salle de 4 lits	30m ²	○
1-7	Office pour le personnel		11m ²	○
1-8	Magasin		7m ²	○
1-9	Dégagement			○
1-10	Sanitaires externes	1 latrine et 1 douche	6m ²	○
	total		149m ²	
Maternité				
2-1	Attente		17m ²	○
2-2	Consultation-1	Paillasse, point d'eau, source d'énergie (solaire)	13m ²	○
	Consultation-2	Paillasse, point d'eau, source d'énergie (solaire)	12m ²	○
2-3	Travail	2 lits, source d'énergie (solaire)	16m ²	○
2-4	Accouchement	Paillasse, point d'eau, salle pour 2 tables, énergie solaire	29m ²	○
2-5	Suites de couches	Salle de 5 lits	29m ²	○
2-6	Office pour le personnel			○
2-7	Magasin		7m ²	○
2-8	Garde		11m ²	○
2-9	Sage-femme		11m ²	○
2-10	Dégagement			○
2-11	Sanitaires externes	2 latrines et 2 douches		○
	total		145m ²	
Services Communs				
3-1	Vente des MEG	Comptoir de vente, énergie solaire	13m ²	○
3-2	Magasin pour les MEG		16m ²	○
3-3	PEV		12m ²	○
3-4	Magasin du CSPS		11m ²	○
3-5	Entrepôt	Matériel, Mobylette	14m ²	○
3-6	Sanitaires externes		8m ²	○
	total		74m ²	
Annexes				
4-1	Cuisine	Cuisine avec magasin (total minimum 18 m ²)		×
4-2	Fosse à ordures (incinérateur)			×
4-3	Abris pour les séances IEC et accompagnants	Hangar ou paillote		×
4-4	Point d'eau (forage)			○
4-5	Clôture du CSPS			×
LOGEMENTS pour le CSPS				
Batimentx3				
5-1	Salon avec séjour		21m ²	○
5-2	Chambre 1		14m ²	○
5-3	Chambre 2		13m ²	○
5-4	Rangement (magasin)		9m ²	○
5-5	Douche (interne ou externe)		6m ²	○
5-6	Sanitaires (externes)		5m ²	○
5-7	Cuisine externe au logement		9m ²	○
	total		77m ²	

Liste des Equipements pour CSPS

DESIGNATION DE L'EQUIPEMENT		Quantité nécessaire par CSPS
DISPENSARE		
Bureau chef de poste (salle de réunion)		
1	Bureau à 1 caisson	1
2	Chaise de bureau	1
3	Chaise visiteur	3
4	Banc en bois	4
5	Table simple	2
6	Armoire à dossiers suspendus	1
Salle de consultation		
7	Bureau à 1 caisson	1
8	Chaise de bureau	1
9	Chaise visiteur	3
10	Armoire à dossiers suspendus	1
11	Horloge murale	1
12	Escabeau à 2 marches	1
13	Table d' examen	1
14	Otoscope à piles	1
15	Pèse bébé	1
16	Pèse personne avec toise	1
17	Stéthoscope médical	2
18	Tensiomètre enfant	1
19	Tensiomètre adulte	1
20	Poubelle à pédale	1
21	Bocal porte instruments	1
22	Boîte à coton	1
23	Haricot 26 cm	1
24	Pince de Péan droite 14 cm	1
25	Plateau rectangulaire moyen	1
Salle de pansement		
26	Table de pansement	1
27	Tabouret praticien	1
28	Lampe d'examen	1
29	Bac de décontamination	3
30	Poubelle à pédale	2
31	Escabeau à 2 marches	1
32	Bassin de soins	1
33	Boîte à coton	1
34	Boîte à pansement	1
35	Ciseaux tailleur	1
36	Haricot 30 cm	1
37	Pince à servir 16 cm	1
38	Plateau rectangulaire grand	1
39	Plateau rectangulaire petit	1
40	Tambour à compresses	1

4 2 4

Liste des Equipements pour CSPS

DESIGNATION DE L'EQUIPEMENT		Quantité nécessaire par CSPS
Salle de soins et de petite chirurgie		
41	Chaise visiteur	3
42	Réchaud à gaz 3 feux	1
43	Paravent	1
44	Bouteille de gaz butane	1
45	Détendeur + raccord de gaz butane	1
46	Escabeau 2 marches	1
47	Tabouret praticien	1
48	Autoclave type cocotte *	1
49	Bac de décontamination	3
50	Poubelle à pédale	2
51	Bassin de soins	1
52	Boîte à coton	1
53	Boîte de petite chirurgie	2
54	Ciseaux tailleur	1
55	Haricot 26 cm	2
56	Pince à servir 16 cm	1
57	Plateau rectangulaire grand	2
58	Plateau rectangulaire petit	2
59	Tambour à compresses	1
60	Lampe d'examen	1
61	Table de pansement	1
Salle de mise en observation		
62	Chariot de soins	1
63	Lit à une place	4
64	Matelas à une place	4
65	Potence	4
66	Tabouret ordinaire	4
67	Bassin de lit	4
68	Urinal femme	2
69	Urinal homme	2
70	Table de chevet	4
MATERNITE		
Salle de consultation		
71	Bureau à 1 caisson	1
72	Chaise de bureau	1
73	Chaise visiteur	3
74	Echéanciers	3
75	Seau à anse	1
76	Escabeau à 2 marches	1
77	Table d'examen gynécologique	1
78	Pèse bébé	1

Liste des Equipements pour CSPS

DESIGNATION DE L'EQUIPEMENT		Quantité nécessaire par CSPS
79	Pèse personne avec toise	1
80	Autoclave type cocotte	1
81	Stéthoscope médical	1
82	Stéthoscope obstétrical	2
83	Tensiomètre	1
84	Bac de décontamination	3
85	Bassin de lit	1
86	Poubelle à pédale	1
87	Boîte à coton	1
88	Boîte à gants	1
89	Ciseaux droits mousse 14 cm	1
90	Haricot 26 cm	1
91	Pince de Péan droite 14 cm	1
92	Plateau rectangulaire moyen	1
93	Spéculum vaginal petit	1
94	Spéculum vaginal moyen	1
95	Spéculum vaginal grand	1
96	Tambour à compresses	1
97	Réchaud à gaz 3 feux	1
98	Bouteille de gaz butane	1
99	Détendeur + raccord de gaz butane	1
Salle de travail		
100	Lit à une place	2
101	Matelas à une place	2
102	Potence	2
103	Bassin de lit	2
Salle d'accouchement		
104	Réchaud à gaz 3 feux	1
105	Horloge murale	1
106	Bouteille de gaz butane	1
107	Détendeur + raccord de gaz butane	1
108	Chariot de soins	1
109	Escabeau à 2 marches	2
110	Table de soins pour nouveau-né	1
111	Tabouret praticien	2
112	Aspirateur mécanique	1
113	Pèse bébé	1
114	Stéthoscope obstétrical	2
115	Bassin de lit	2
116	Bock à lavement 2 litres + accessoires	1
117	Bassin de toilette pour nouveau-né	2
118	Boîte à coton	1
119	Boîte à gants	1

Liste des Equipements pour CSPS

DESIGNATION DE L'EQUIPEMENT		Quantité nécessaire par CSPS
120	Boîte d'accouchement	2
121	Boîte de suture complète	2
122	Haricot 17 cm	1
123	Haricot 20 cm	1
124	Haricot 26 cm	1
125	Haricot 30 cm	1
126	Pinces à servir 16 cm	1
127	Plateau rectangulaire grand	1
128	Plateau rectangulaire moyen	1
129	Plateau rectangulaire petit	1
130	Spéculum vaginal moyen	2
131	Spéculum vaginal grand	1
132	Tambour à compresses	1
133	Lampe d'examen	1
134	Paravent	1
135	Potence	1
136	Table d'accouchement	2
Salle de suites de couches		
137	Chariot de soins	1
138	Lit à une place	5
139	Matelas à une place	5
140	Tabouret ordinaire	5
141	Bassin de lit	5
142	Paravent	2
143	Potence	5
144	Table de chevet	5
Salle de vente MEG		
145	Bureau à 1 caisson	1
146	Chaise de bureau	1
147	Coffre fort encastrable	1
148	Calculatrice	1
149	Coffret à sous	1
150	Ciseaux tailleur	1
151	Echéancier	1
152	Plateau de rectangulaire grand	1
153	Bac à sable	1

♀ R 46

Liste des Equipements pour CSPS

DESIGNATION DE L'EQUIPEMENT		Quantité nécessaire par CSPS
Magasin MEG		
154	Palettes en bois	2
155	Bidons de ravitaillement	2
Salle de PEV		
156	Chaise visiteur	1
157	Table pliante	1
158	Glacière	1
159	Bouteille de gaz butane	2
160	Détendeur + raccord de gaz butane	2
161	Glacière porte vaccin	3
162	Réfrigérateur mixte (gaz / électricité)	1
163	Accumulateur de froid (Ice box)	25
Magasin CSPS		
164	Lampe mobile	1
Entrepôt		
165	Brouette	1
166	Pelle	1
167	Pioche	1
168	Râteau	1
169	Seau à anse	3
Logistique		
170	Moto PEV	2

Liste des Equipements pour CSPS

(Equipements à intégrer dans les composantes infrastructures)

DESIGNATION DE L'EQUIPEMENT		Quantité nécessaire par CSPS
DISPENSARE		
Hall d'attente		
1	Banc d'attente	2
2	Tableau d'affichage	1
Bureau chef de poste (salle de réunion)		
3	Armoire à 2 battants	1
Salle de consultation		
4	Tonnelet avec robinet 50 litres	1
5	Armoire à 2 battants	1
Salle de pansement		
6	Tonnelet avec robinet 50 litres	1
7	Armoire à placard	1
Salle de soins et de petite chirurgie		
8	Armoire à placard	1
MATERNITE		
Hall d'attente		
9	Banc d'attente	2
10	Tableau d'affichage	1
Salle de consultation		
11	Tonnelet avec robinet 50 litres	1
12	Armoire à 2 battants	1
Salle d'accouchement		
13	Vidoir	1
Salle de vente MEG		
14	Rayonnage	1
Magasin MEG		
15	Rayonnage	3
Magasin CSPS		
16	Etagère murale	1

Aide Non-Remboursable au Développement Communautaire
du Gouvernement du Japon

Le Gouvernement du Japon est entrain de mettre en place des réformes organisationnelles pour améliorer la qualité des opérations Aide publique au Développement, et comme partie de cette réorganisation, la nouvelle réglementation de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) est entrée en vigueur à partir du 1^{er} Octobre 2008. Sur la base de la loi et la décision du Gouvernement du Japon, la JICA est devenue l'Agence d'Exécution de l'Aide Non-Remboursable.

L'Aide Non-Remboursable pourvoit le Gouvernement du Pays bénéficiaire (ci-après dénommé « le Bénéficiaire ») de fonds non-remboursables pour obtenir des installations, des équipements et services (services d'ingénierie et de transport de produits, etc.) pour le développement économique et social du pays suivant les principes en accord avec les lois et les règlements applicables du Japon. L'Aide Non-Remboursable ne fait pas de dons matériels en tant que tels.

1. Procédures de l'Aide Non-Remboursable au Développement Communautaire

L'Aide Non-Remboursable au Développement Communautaire s'exécute selon les procédures suivantes :

Demande	Requête formulée par le Pays bénéficiaire
Etude	Etude préparatoire conduite par la JICA
Evaluation et Approbation	Evaluation par le Gouvernement du Japon et la JICA, et Approbation par le Conseil des Ministres du Japon
Détermination de la mise en œuvre	Les Notes échangées (E/N) entre les Gouvernements du Japon et du Pays bénéficiaire
Accord de Don (A/D)	Accord conclu entre la JICA et le Pays bénéficiaire
Exécution	Exécution du Projet sur la base de l'A/D

Tout d'abord, une demande ou requête pour un Projet de l'Aide Non-Remboursable au Développement Communautaire est soumise par le Bénéficiaire et examinée par le Gouvernement du Japon (le Ministère des Affaires Etrangères) pour déterminer si le Projet est éligible pour l'Aide Non-Remboursable au Développement Communautaire.

Deuxièmement, si la requête est jugée appropriée, le Gouvernement du Japon charge la JICA de mener l'Etude Préparatoire, utilisant une firme japonaise de consulting.

4  

Troisièmement, le Gouvernement du Japon et la JICA évaluent le Projet pour voir s'il convient à l'Aide Non-Remboursable au Développement Communautaire du Japon, sur la base du rapport de l'Etude Préparatoire conduite par la JICA, et les résultats sont alors soumis au Conseil des Ministres du Japon pour approbation.

Quatrièmement, le Projet, une fois approuvé par le Conseil des Ministres, devient officiel avec les Echanges de Notes (ci-après dénommés « E/N ») signées par les Gouvernements du Japon et du Bénéficiaire.

Simultanément, l'Aide est rendu disponible par la conclusion de l'Accord de Don (ci-après dénommé « A/D ») entre le Gouvernement du Pays bénéficiaire ou son autorité désignée et la JICA. La JICA est désignée par le Gouvernement du Japon comme l'organisation responsable de l'exécution convenable de l'Aide.

L'Agent d'Approvisionnement (« l'Agent ») est désigné pour conduire les services d'approvisionnement des produits et services (y compris la gestion des fonds, la préparation des appels d'offres, les contrats et ainsi de suite) pour l'Aide Non-Remboursable au Développement Communautaire au nom du Bénéficiaire. L'Agent est une entité impartiale et spécialisée et doit rendre les services suivant l'Accord d'Agent avec le Bénéficiaire. L'Agent est recommandé au Bénéficiaire par le Gouvernement du Japon et convenu par les deux Gouvernements dans l'Arrangement concernant les modalités d'application (« A/M ») annexé à l'E/N.

2. Etude Préparatoire

1) Contenu de l'Etude

Le but de l'Etude Préparatoire (« l'Etude »), conduite par la JICA sur un Projet demandé (« le Projet »), est de produire un document de base nécessaire pour l'évaluation du Projet par le Gouvernement du Japon et la JICA. Le contenu de l'Etude est le suivant :

- (1) Confirmation du contexte, des objectifs et des avantages du Projet ainsi que la capacité institutionnelle des agences et communautés concernées du pays bénéficiaire, nécessaires à l'exécution du Projet.
- (2) Evaluation de l'opportunité du Projet à être exécuté suivant le système de l'Aide Non-Remboursable au Développement Communautaire d'un point de vue technique, social et économique ;
- (3) Confirmation des points convenus par les deux parties concernant le concept de base du Projet;
- (4) Préparation d'un concept sommaire du Projet;
- (5) Estimation des coûts du Projet; et
- (6) Préparation des documents de référence pour l'appel d'offres.

Le contenu de la requête originale par le Gouvernement du pays bénéficiaire n'est pas nécessairement approuvé dans sa forme initiale comme contenu du projet de l'Aide Non-Remboursable. Le concept de base du Projet est confirmé par rapport aux Directives de l'Approvisionnement pour l'Aide Non Remboursable du Japon (Type I-C).

2) Sélection des Consultants

Pour une bonne exécution de l'Etude, la JICA utilise les firmes de consultation reconnues. La JICA choisit les firmes sur la base des propositions soumises par celles intéressées. La firme choisie mènera une Etude Préparatoire et fera un rapport écrit, en se basant sur les termes de référence de la JICA. La firme de consultation utilisée pour l'Etude est désignée comme le Consultant japonais responsable (ci-après dénommé le « Consultant Japonais ») pour entreprendre la supervision des travaux de construction du Projet sous l'Agent afin de garder la consistance technique. Le Consultant japonais doit organiser une équipe compétente de supervision de la construction en utilisant les consultants locaux.

3) Résultat de l'Etude

Le rapport de l'Etude est révisé par la JICA. Après avoir confirmé l'opportunité et la faisabilité du Projet, la JICA demande au Gouvernement du Japon d'évaluer la réalisation du Projet.

3. Mise en œuvre de l'Aide Non-Remboursable au Développement Communautaire après l'E/N et l'A/D

1) Exchange de Notes (E/N) et Accord de Don (A/D)

Une fois que le Projet est approuvé par le Conseil des Ministres du Japon, l'E/N est signée entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement du pays bénéficiaire avec promesse d'assistance, suivi de la conclusion de l'A/D entre la JICA et le Gouvernement du pays bénéficiaire pour définir les différents articles nécessaires à l'exécution du Projet, tels que les conditions de paiement, les responsabilités du Gouvernement du pays bénéficiaire, et les conditions d'approvisionnement.

2) Détails de procédure

Les détails de procédure sur les produits et services d'approvisionnement sous l'Aide Non-Remboursable au Développement Communautaire seront convenus entre le bénéficiaire et la JICA au moment de la signature de l'A/D. Les points essentiels à

convenir sont résumés comme suit :

- a) La JICA exécute le Don en payant le montant convenu dans l'E/N et prête une attention particulière pour assurer la responsabilité financière sur l'utilisation effective et convenable du Don pour le Projet.
- b) Les produits et services doivent être obtenus et fournis en accord avec les « Directives de l'Approvisionnement pour l'Aide Non Remboursable du Japon (Type I-C) ».
- c) Le Gouvernement du pays bénéficiaire doit conclure un Accord avec l'Agent.
- d) Le Gouvernement du pays bénéficiaire doit désigner l'Agent comme le représentant agissant au nom du Gouvernement du pays bénéficiaire pour tous les transferts de fonds du Don.

3) Les Points Focaux des « Directives de l'Approvisionnement pour l'Aide Non Remboursable du Japon (Type I-C) » de la JICA

a) L'Agent

L'Agent est une entité qui fournit des services d'approvisionnement de produits et services au nom du Bénéficiaire selon l'Accord d'Agent conclu avec le Bénéficiaire. L'Agent est recommandé au Bénéficiaire par le Gouvernement du Japon et convenu entre les deux Gouvernements en l'A/M.

b) Accord d'Agent

Le Bénéficiaire doit conclure un Accord d'Agent, dans les deux (2) mois suivant la date d'entrée en vigueur de l'A/D, en accord avec l'A/M. L'étendue des services de l'Agent doit être clairement spécifiée dans l'Accord d'Agent.

c) Approbation de l'Accord d'Agent

L'Accord d'Agent qui est préparé en deux exemplaires, doit être soumis à la JICA par le Bénéficiaire à travers l'Agent. La JICA confirme si l'Accord d'Agent est conclu en conformité avec l'E/N, l'A/D, et les Directives de l'Approvisionnement pour l'Aide Non Remboursable du Japon (Type I-C). L'Accord d'Agent entra en vigueur après l'approbation sous forme écrite par la JICA.

d) Méthode de paiements

L'Accord d'Agent doit stipuler que « pour tous les transferts de fond à l'Agent, le bénéficiaire désignera l'Agent pour agir au nom du bénéficiaire et émettra l'Autorisation de Déboursement Global « l'ADG ») pour faire le transfert de fond

(Avances) du Compte d'Approvisionnement au Compte du Bénéficiaire. »

L'Accord d'Agent doit clairement préciser que le paiement à l'Agent doit se faire en yen japonais à partir des Avances et que le paiement final à l'Agent doit être fait lorsque le Montant total Restant est inférieur à 3% de l'Aide et de ses intérêts courus sans les frais de l'Agent.

e) Produits et Services Eligibles pour l'Approvisionnement

Les Produits et services à procurer doivent être choisis parmi ceux définis dans l'A/D.

f) Firme de Consultants

En principe, la firme de consultants qui exécute l'Etude préparatoire sera recommandée par la JICA au pays bénéficiaire comme le Superviseur de l'exécution du Projet après signature de l'E/N et l'A/D, afin de maintenir la consistance technique. En outre, les consultants de toute nationalité vont contracter pour l'Etude de plan détaillé et les travaux de supervision.

g) Entreprises de Construction & de Fourniture

En principe, seuls les Entreprises de travaux de construction de nationalité du pays bénéficiaire pourraient contracter en tant qu'entreprises de construction à condition que l'entreprise satisfasse les conditions spécifiées dans les dossiers d'appel d'offres.

h) Méthode de sélection

Au moment de la mise en œuvre de l'exécution du projet, une attention particulière doit être accordée afin d'éviter une injustice entre les soumissionnaires éligibles pour les travaux de construction et les fournitures des équipements. A cette fin, un appel d'offres ouvert doit être lancé.

i) Dossiers d'Appel d'Offres

Les dossiers d'appel d'offres devraient contenir toutes les informations nécessaires pour permettre aux soumissionnaires de préparer des offres valides pour les travaux de construction et les fournitures des équipements par l'Aide non remboursable au Développement Communautaire. Les droits et obligations du Bénéficiaire, de l'Agent et des Fournisseurs doivent être stipulé dans les dossiers d'appel d'offres préparés par l'Agent. En plus de cela, les dossiers d'appel d'offres seront préparés



en consultation avec le Bénéficiaire.

j) Examen de Pré-qualification des Soumissionnaires

L'Agent peut mener un examen de pré-qualification des soumissionnaires avant l'offre de sorte à ce que l'appel d'offres soit étendu seulement aux entreprises éligibles. L'examen de pré-qualification devra être fait seulement en considérant si tous les soumissionnaires potentiels ont la capacité de réaliser les contrats sans faille.

Dans ce cas, les points suivants devraient être pris en compte :

- (1) Expérience et Résultats passés obtenus dans des contrats similaires ;
- (2) Fondement des biens et propriété ou la capacité financière; et
- (3) Existence de bureaux, etc. à spécifier dans les dossiers d'appel d'offres.

k) Evaluation des Offres

L'évaluation des offres devrait être faite sur la base des conditions spécifiées dans les dossiers d'appel d'offres. Ces offres, conformes en substance aux spécifications techniques et répondant aux autres stipulations des dossiers de l'offre, seront jugées en principe sur la base des prix soumis, et le soumissionnaire qui offrira le moindre coût sera attributaire.

L'Agent doit préparer un rapport détaillé d'évaluation de l'offre clarifiant les raisons du choix de l'offre retenue et la disqualification des autres et le soumettre au bénéficiaire pour obtenir sa confirmation avant de signer le contrat avec l'attributaire. L'Agent doit faire un rapport détaillé d'évaluation des offres, avant toute décision finale d'attribution, donnant les raisons d'acceptation ou de rejet des offres.

l) Approvisionnement supplémentaire

Si l'on découvrait un approvisionnement supplémentaire après appel d'offres ouvert ou restreint ou une négociation gré à gré, et que le Bénéficiaire aimerait un approvisionnement supplémentaire, l'Agent est autorisé de faire un approvisionnement supplémentaire, en suivant les points mentionnés ci-dessous :

(1) Approvisionnement des mêmes produits et services

Lorsque les produits et services à obtenir en plus sont identiques à l'offre initiale et qu'une soumission compétitive est jugée désavantageuse, l'approvisionnement supplémentaire peut être exécuté par un contrat gré à gré avec l'attributaire de l'offre initiale.

(2) Autres Approvisionnements

Lorsque les produits et services autres que ceux mentionnés ci-dessus en (1) doivent être obtenus, l'approvisionnement devrait être exécuté à travers un appel d'offres ouvert. Dans ce cas, les produits et services pour l'approvisionnement supplémentaire doivent être choisis parmi ceux en accord avec l'E/N et l'A/D.

m) Conclusion des Contrats

Afin de procurer des produits et services en accord avec l'A/D, l'Agent doit conclure des contrats avec les entreprises choisies par appel d'offres ou autres méthodes.

n) Termes de Paiement

Le contrat doit clairement spécifier les termes de paiement. L'Agent doit faire le paiement à partir des « Avances », contre dépôt de documents nécessaires par l'Entreprise sur la base des conditions spécifiées dans le contrat, après que les obligations de l'Entreprise aient été accomplies. Lorsque les services font l'objet d'approvisionnement, l'Agent peut payer en avance une certaine portion du montant du contrat aux entreprises à condition que de telles entreprises soumettent la garantie d'avance de paiement, égale au montant du paiement de l'avance par l'Agent.

4) Principales Mesures à prendre par le Gouvernement du Pays bénéficiaire

(a) Dans l'exécution d'un Projet d'Aide Non-Remboursable, il est requis au pays bénéficiaire d'entreprendre les mesures nécessaires suivantes :

(1) Obtenir les superficies nécessaires de terrain pour la mise en œuvre du Projet et les sites sont débroussaillé.

(2) S'assurer que les taxes douanières, les taxes internes et autres prélèvements fiscaux qui pourraient faire l'objet d'imposition dans le pays bénéficiaire pour l'achat des composantes aussi bien que l'emploi de l'Agent soient exonérées/supportées par son autorité désignée sans utiliser l'Aide et ses intérêts courus ;

(3) Accorder aux nationaux japonais et/ou aux nationaux de pays tiers, y compris ceux qui sont employés par l'Agent, dont les services seront nécessaires pour la fourniture des composantes, les facilités nécessaires pour leurs entrées et séjours dans le pays bénéficiaire, afin qu'ils puissent effectuer leur travail. (Le terme "nationaux" lorsque utilisé dans l'A/A signifie les personnes physiques japonaises

ou les personnes morales japonaises contrôlées par des personnes physiques japonaises pour les nationaux japonais, et les personnes physiques ou morales des pays tiers pour les nationaux des pays tiers.);

(4) S'assurer que les installations et les composantes sont entretenues et utilisées convenablement et efficacement pour la réalisation du Projet;

(5) Supporter tous les frais, autres que ceux couverts par l'Aide et ses intérêts courus, nécessaires à la réalisation du Projet; et

(6) Accorder une pleine considération sociale et environnementale dans la réalisation du Projet.

(b) Sur demande de la JICA, le bénéficiaire doit fournir à la JICA toutes les informations nécessaires sur le Projet.

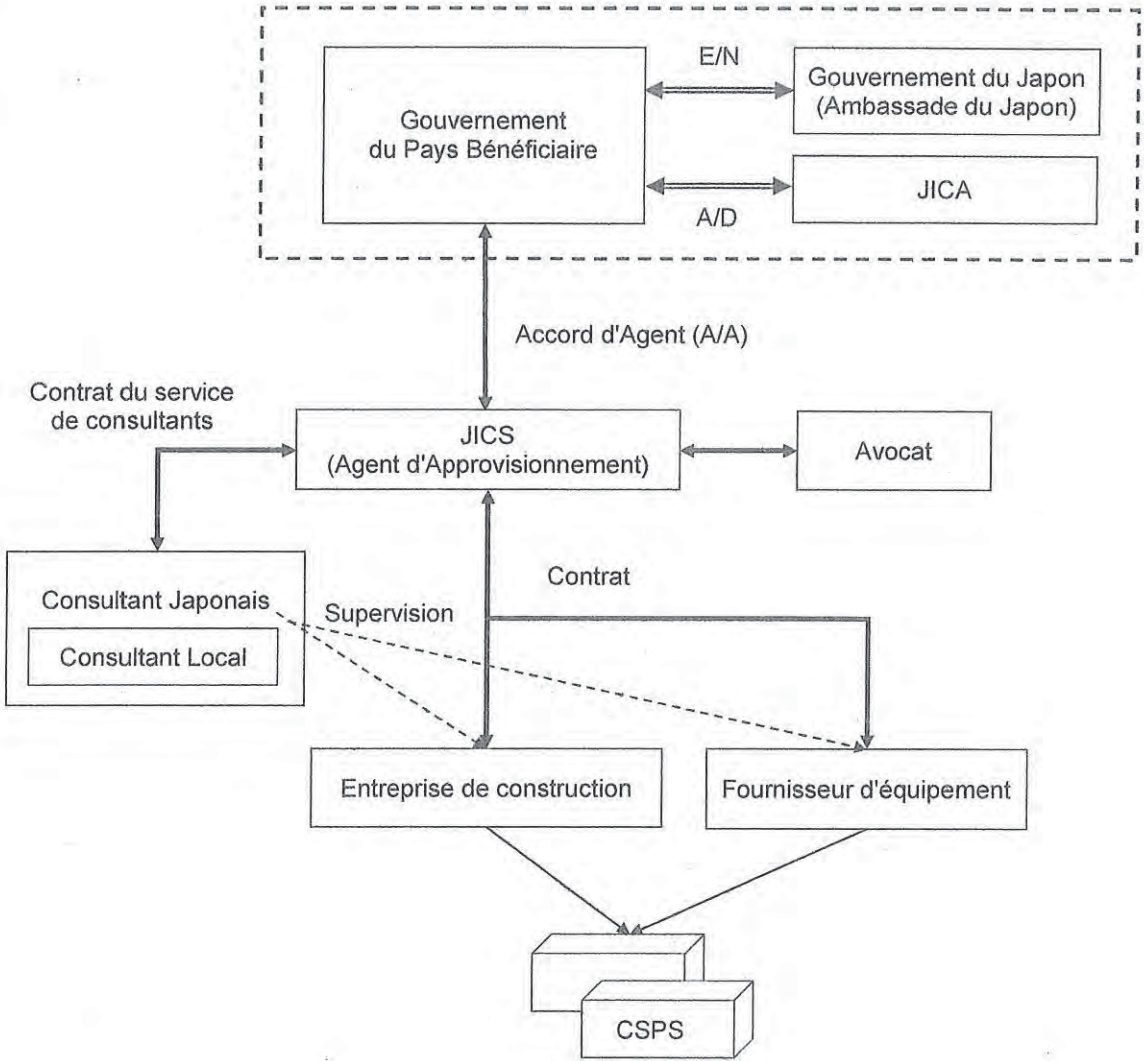
(c) Par rapport à l'expédition et l'assurance maritime des produits procurés par le Projet, le Bénéficiaire doit s'abstenir d'imposer des restrictions de tout genre qui pourraient empêcher une libre et juste compétition entre les compagnies d'assurance.

(d) les produits procurés par le Projet ne doivent pas être exportés ou réexportés à partir du pays bénéficiaire.

(e) le Bénéficiaire doit s'assurer qu'aucun membre du Gouvernement n'entreprenne aucune part du travail des nationaux japonais et/ou du travail des nationaux de tiers pays pour l'achat des composantes.



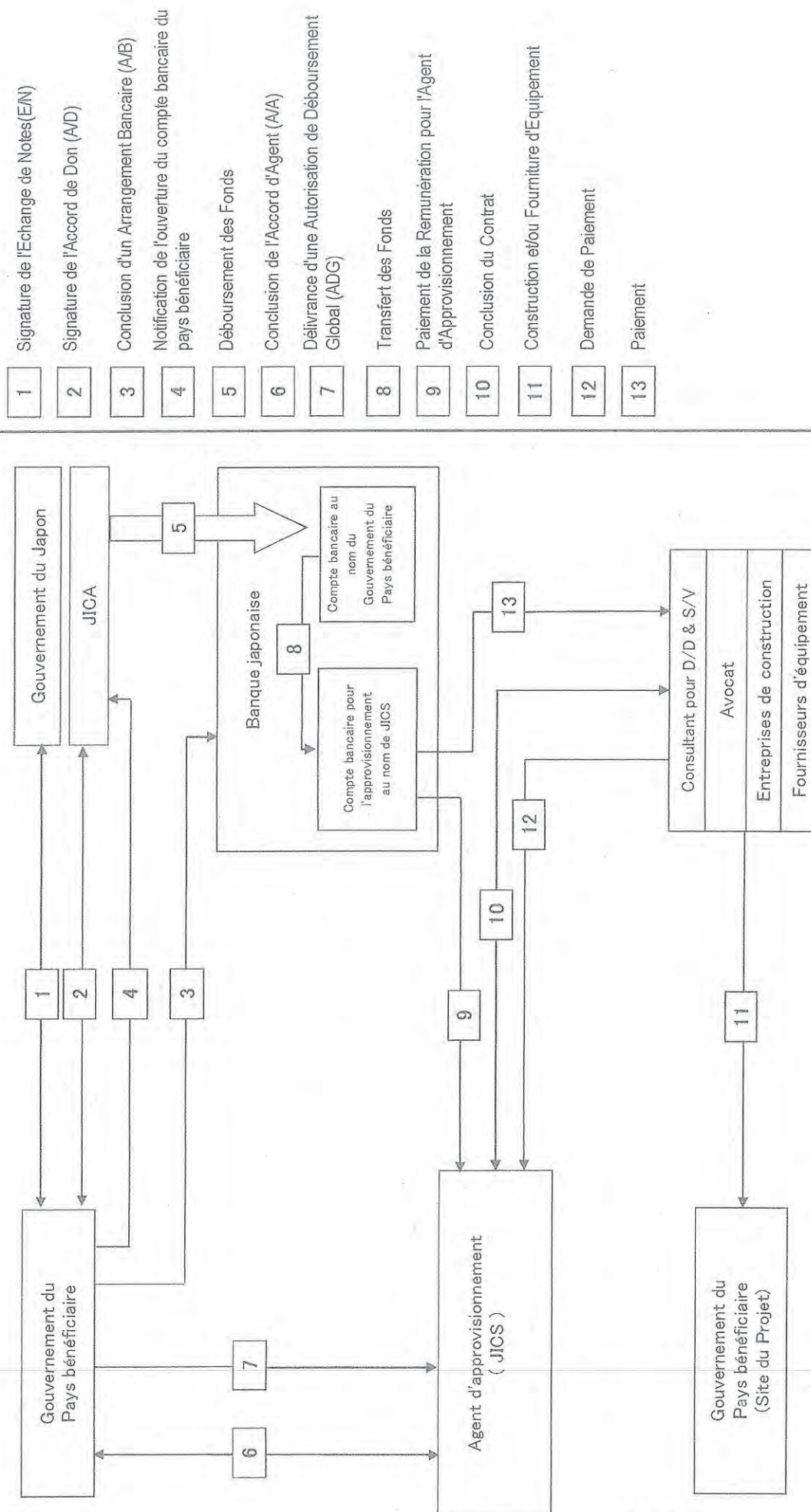
SYSTEME D'EXECUTION DE L'AIDE NON REMBOURSABLE AU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE



Procédures de l'Aide Non Remboursable du Japon au Développement Communautaire											
Etape	Flux et Travaux				Gouvernement bénéficiaire	Gouvernement Japonais	JICA	JICS (Agent)	Consultant	Entreprise	Banque Japonais
Demande	Requête				<input type="checkbox"/>						
	Selection du Projet	Evaluation du Termes de Reference	Etude d'Identification du Projet			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
Études (Elaboration & Preparation du Projet)	Definir la portée du Projet	Etude de terrain Interview Ministère de tutelle	Decision sur les dispositions supplémentaires pour l'exécution		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		
	Explication du Rapport préliminaire	"Plan d'ensemble" Sous-traitance CL. Minist. Tutelle. Preparat. Dossiers d'Appel d'Offre	CL: Consultant Local		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		
	Explication du brouillon des Dossiers d'Appel d'Offre	Rapport Final			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		
Evaluation & Approbation	Evaluation du Projet					<input type="checkbox"/>					
	Consultation inter-ministérielle						<input type="checkbox"/>				
	Présentation des Notes préliminaires				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
	Conseil des Ministres						<input type="checkbox"/>				
Réalisation	E/N (E/N : Echange des Notes)				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
	A/D (A/A : Accord de Don)				<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>				
	Arrangements ancaire				<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	
	Accord d'Agent	Verification par JICA			<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>			
	Délivrance de l'ADG (ADG : Autorisation de Déboursement Global)				<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
	Contrat de Consultance				<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Plan Détaillé & Dossiers d'Appel d'Offre	Approbation du Pays bénéficiaire			<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Appel d'offres & Evaluation				<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Contrat pour Construction/Approvisionnement				<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Construction Approvisionnement	Certificat d'Achèvement du Gouvernement bénéficiaire			<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Evaluation & Suivi	Evaluation	Etude Post-Evaluation			<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>				
	Post-Evaluation antérieure	Suivi			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				

Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page.

CIRCULATION DES FONDS POUR L'EXECUTION DU PROJET



Handwritten marks and signatures at the bottom of the page.

Principaux Mésures à prendre par chaque Gouvernement			
No.	Eléments	A couvrir par le Don	A couvrir par la Partie bénéficiaire
1	Obtenir une superficie de terrain suffisante		●
2	Construire les batiments	●	
3	Pourvoir des installations de distribution d'électricité, d'eau, d'égout et d'autres installations accessoires:		
	1) Electricité		
	a. La ligne de distribution jusqu'au site (si le réseau existant)		●
	b. Le câblage de branchement et le câblage interne sur le site	●	
	c. Le disjoncteur du circuit principal et le transformateur	●	
	2) Alimentation en eau		
	a. Conduite principale d'eau courante urbaine jusqu'au site (si le réseau existant)		●
	b. Système d'alimentation sur le site (réservoir de réception et château d'eau)	●	
	4) Téléphone		
	a. Ligne téléphonique de jonction jusqu'au répartiteur d'entrée (MDF) du bâtiment (si le réseau existe)		●
	b. MDF et extension après le répartiteur	●	
	6) Mobilier et équipement		
	a. Mobilier pour le logement du personnel		Agent de santé
	b. Equipements et mobiliers de CSPS (voir annexe 4-2)	●	
4	Prise en charge des commissions suivantes de la banque japonaise pour les services bancaires basés sur les Arrangement Bancaire (A/B)		●
5	Assurer le dedouanement rapide et le transport à l'interieur du pays bénéficiaire et en cela assurer le transport intérieur des produits		●
6	S'assurer que les taxes douanières, les taxes internes et autres prélèvements fiscaux qui pourraient être l'objet d'imposition dans le pays bénéficiaire pour l'achat des composantes aussi bien que l'emploi de l'Agent soient exonérées /supportées par son autorité désignée sans utiliser l'Aide et ses intérêts courus.		●
7	Accorder aux nationaux japonais et/ou aux nationaux de pays tiers, y compris ceux qui sont employés par l'Agent, dont les services seront nécessaires pour la fourniture des composantes, les facilités nécessaires pour leurs entrées et séjours dans le pays bénéficiaire, afin qu'ils puissent effectuer leur travail. (Le terme "nationaux" lorsque utilisé dans l'A/A signifie les personnes physiques japonaises ou les personnes morales japonaises contrôlées par des personnes physiques japonaises pour les nationaux japonais, et les personnes physiques ou morales des pays tiers pour les nationaux des pays tiers.)		●
8	S'assurer que les installations et les composantes soient entretenues et utilisées convenablement et efficacement pour la réalisation du Projet		●
9	Supporter tous les frais, autres que ceux couverts par l'Aide et ses intérêts courus, nécessaires à la réalisation du Projet		●
10	Accorder une pleine considération sociale et environnementale dans la réalisation du Projet		●

ブルキナファソ国
保健社会向上センター建設計画
準備調査（概要説明）
協議議事録案

ブルキナファソ国（以下ブ国と称する）政府より提出された要請に基づき、日本政府は「ブルキナファソ保健社会向上センター建設計画」（以下「プロジェクト」と称する）に関する協力準備調査を行うことを決定し、本調査の実施を独立行政法人国際協力機構（以下「JICA」と称する）に委託した。

JICA は、ブ国へ人間開発部保健第一グループ保健第2課長小森正勝を団長とする準備調査団（以下「調査団」と称する）を派遣し、2011年12月4日より2011年12月9日まで同国に滞在する予定である。

協議および現地調査の結果、両者は付属書に記載された主要な項目について合意した。

ブルキナファソ国ワガドゥグ 2011年12月9日

小森 正勝
団長
準備調査団
独立行政法人国際協力機構
日本

Dr. Souleymane SANOU
次官
保健省
ブルキナファソ

M. Lene SEBGO
協力局長
経済財務省
ブルキナファソ

付属書

1. 協力準備調査（概要説明）の目的

本調査の目的は、本プロジェクトの概略設計及び双方の負担事項について記した準備調査報告書案の内容について協議の上、双方の合意を得ることを目的とする。

2. 準備調査報告書案の内容

ブルキナファソ政府は、調査団により説明された準備調査報告書案の内容にコメントを付け、原則合意し、受け入れた。

3. 今後の予定

JICA は本協議結果に基づいて最終報告書を完成させ、ブルキナファソ政府に提出する。JICA は別途入札関連書類の説明のための現地調査団を 2012 年 1 月派遣する。

4. 秘密保持

双方は、設計図、機材仕様書、概算事業費（別添 1）等、本プロジェクトに関連するあらゆる資料をプロジェクトの入札終了まで関係者以外の第三者に開示しないことを確認した。

5. 負担事項の確認

双方はブルキナファソ側負担事項（別紙 2）について確認した。

6. その他協議事項

6-1. プロジェクトの対象サイト

ブルキナファソ側はマンディアツソ村の代替地として、ダンドゥグにおける CSPS 建設を要請した。調査団は同サイトの現地調査及び既存水源調査を今次調査期間において実施し、国内解析の結果を踏まえて、同サイトへの協力の可否について決定し、JICA ブルキナファソ事務所を通じブルキナファソ保健省へ通報する。

6-2. プロジェクトのコンポーネント

調査団は、本プロジェクトの本プロジェクトの対象コンポーネントリスト（ドラフトレポート参照）について説明し、ブルキナファソ側はこれを了解した。また、入札の結果、予定価格と落札価格に差が生じた場合、これらコンポーネントについては一部変更が生じ得ることを説明し、ブルキナファソ側はこれを了解した。

6-3. 概算事業費

調査団は、本プロジェクトの概算事業費（別紙 1）について説明を行った。同概算事業費は暫定的なものであり、無償資金協力の承認のため日本政府の検討の中で変更となる可能性があることを

説明し、ブルキナファソ側はこれを了解した。

6-4. ソフトコンポーネント

ブルキナファソ側は本プロジェクトのソフトコンポーネント計画について十分理解し、ブルキナファソ側は講師派遣、マニュアル・教材の提供等、この円滑な実施に向けて必要な措置を行うことを約束した。

6-5. 水源確保が見込めないサイト

本プロジェクト実施の段階において、2か所（予算が許す場合は3か所）の掘削を行っても適切な井戸を確保できる見込みがない場合、そのサイトにおいては、CSPSの建設は行わない。ただし、同一村の中で、既存水源の活用ができる適切な敷地が確保され使用承諾書が提出された場合は、そのサイトにおいてCSPS建設を行う。なお、井戸掘削の予算に余剰が生じた場合、同予算の用途は本プロジェクトの実施運営委員会において検討し、決定する。

6-6. 電気導入のための開孔

ブルキナファソ側は将来商業電気が入った際、電気を導入するための開孔を6つの施設（一般サービス棟、産科棟、一般診療棟、保健医療従事者宿舎棟）に設置することを要望し、調査団は了解した。

別紙1：概算事業費

別紙2：ブルキナファソ側負担事項

以 上

別紙 1：概算事業費

(1) 積算条件

- ・ 積算時点 : 平成 23 年 4 月
- ・ 為替レート : 1FCFA=0.1736 円
- ・ 施工期間 : 第 1 バッチ、第 2 バッチの 2 期に分ける工事とし全体工期は 33.5 カ月
- ・ その他 : 本プロジェクトは、日本政府の無償資金協力の精度に従い実施される。

(2) 概略事業費

施工・調達業者契約認証まで非公表

別紙2：ブルキナファソ側負担事項

- ① 建設敷地の確保
- ② 施設完成スケジュールに合わせ、CSPSに必要な保健医療従事者の配置
- ③ 本プロジェクト実施にかかる全てのサービス、資機材の調達にかかる関税、付加価値税その他課徴金免除にかかる適切な措置
- ④ B/Aに基づく銀行サービスに対して、「ブ」国政府の口座から調達代理機関の口座に資金移動に係わる手数料
- ⑤ 契約に基づく製品と役務の提供に関して必要とされる日本人の被援助国への入国と業務遂行のために必要な措置
- ⑥ 調達代理機関が調達した物資やサービスについて同国内で課せられる関税、内国税及びその他の税金の免除
- ⑦ CSPS開設時必要とされる薬品一式（ブルキナファソ国標準）の支給費用
- ⑧ブルキナファソ側による本プロジェクト実施のフォロー・管理

ブルキナファソ国側負担金額一覧

項目	数量	単価 (FCFA)	合計金額 (FCFA)	根拠
プロジェクト用口座開設費用・支払い手数料（建設前）	1		8,480,000	EN金額×0.1%
CSPS開設時薬品代（建設中） （ブルキナファソ国標準）	38	1,025,153	39,955,814	
ブルキナファソ側による本プロジェクト実施のフォロー・管理			15,000,000	
合計金額			63,435,814	

別紙1：本プロジェクトの対象サイト

DS 名称	DS 人口 ¹	建設年次	CSPS 建設地 (村)	診療圏人口 ²	既存 CSPS への距離 ²	新診療圏の半径 ³
バンフォラ	281,709 人	1	1 ホコ	5,100 人	15 km	6 km
		1	2 プロ	6,321 人	15 km	7 km
		1	3 ジョントロ	6,989 人	20 km	7 km
		1	4 ジャモン	5,384 人	21 km	6 km
マンゴダラ	173,638 人	2	5 カントウグ	5,111 人	15 km	9 km
		2	6 カントウグ ト マンゴダラ	5,535 人	45 km	10 km
		2	7 トウチエ	5,246 人	49 km	9 km
		1	8 カサンテ	6,443 人	25 km	10 km
			9 削除			
		1	10 ホイコ	8,498 人	73 km	12 km
		2	11 サンボヒアン	6,976 人	31 km	11 km
		2	12 トルコ	5,418 人	20 km	10 km
デドゥグ	319,249 人	2	13 サン	5,551 人	20 km	6 km
		1	14 トロバ (トル)	5,074 人	18 km	6 km
		2	15 トロバ (カリ)	5,418 人	21 km	6 km
		1	16 カリ ト テイカン	7,409 人	15 km	7 km
		1	17 ファクナ	8,186 人	18 km	8 km
		2	18 テイキエイ	7,079 人	17 km	7 km
トゥガン	234,356 人	1	19 コロン	7,537 人	23 km	8 km
		2	20 ハンバラ	5,046 人	15 km	6 km
		2	21 イエケレ	5,083 人	13 km	6 km
		2	22 トウストラ	5,521 人	12 km	7 km
		1	23 ガニ	6,450 人	14 km	7 km
		2	24 トバン	5,021 人	17 km	6 km
ヌナ	297,183 人	2	25 コロニ	6,975 人	14 km	7 km
		1	26 キエメ	8,108 人	16 km	8 km
ソレンゾ	288,836 人	1	27 テンケネ	5,600 人	10 km	7 km
		1	28 オロウエ	6,355 人	10 km	6 km
		2	29 コソ	6,699 人	15 km	7 km
サブイ	192,936 人	2	30 ティアベン カソ	5,505 人	25 km	6 km
		2	31 プン	5,714 人	45 km	6 km
		2	32 ハジラコア	5,167 人	70 km	7 km
レオ	225,958 人	2	33 バラ	5,103 人	20 km	7 km
		2	34 ケイエ	5,148 人	32 km	7 km
		2	35 カハロ	5,444 人	21 km	7 km
バティエ	75,984 人	2	36 ハナハ	5,073 人	11 km	8 km
ディエブグ	109,689 人	2	37 オルクヌ	5,421 人	11 km	7 km
		2	38 トウインゲラ	5,065 人	13 km	6 km
		2	39 ホクロ	6,179 人	18 km	7 km
計	2,199,538		計	234,331 人	平均 23 km	

別紙2：本プロジェクトの対象コンポーネントリスト

施設リスト

	部屋名		本プロジェクト規模設定
一般診療棟			
1-1	待合ホール		20.07 m ²
	通路等		57.60 m ²
1-2	事務室（会議室）		26.28 m ²
1-3	診療室		16.24 m ²
1-4	処置室		13.32 m ²
1-5	治療・小手術室		23.36 m ²
1-6	経過観察室		26.65 m ²
1-7	職員事務室（当直室）		12.96 m ²
1-8	倉庫（薬品倉庫）		7.12 m ²
		小計(室内)	203.60 m²
1-9	ベランダ（屋根付外部）		23.00 m ²
		床面積合計	226.60 m²
1-10	一般診療棟用便所・シャワー棟		12.39 m ²
産科棟			
2-1	待合ホール		12.95 m ²
	通路等		60.00 m ²
2-2	診察室 1		13.14 m ²
	診察室 2		13.14 m ²
2-3	陣痛室		18.79 m ²
2-4	分娩室		34.68 m ²
2-5	産科経過観察室		26.65 m ²
2-6	職員事務室（当直）		9.67 m ²
2-7	倉庫		7.12 m ²
2-8	助産婦室		9.86 m ²
		小計(室内)	206.00 m²
2-9	ベランダ（屋根付外部）		20.60 m ²
		床面積合計	226.60 m²
2-11	産科棟用便所・シャワー棟		12.39 m ²

	部屋名		本プロジェクト規模設定
一般サービス棟			
3-1	薬品販売所		11.58 m ²
3-2	薬品倉庫（事務室）		15.55 m ²
3-3	予防接種室		15.43 m ²
3-4	CSPS 倉庫		11.46 m ²
		小計(室内)	54.02 m²
	ベランダ（屋根付外部）		33.40 m ²
		床面積合計	87.42 m²
3-5	格納庫		
3-6	便所・シャワー棟		6.20 m ²
保健医療従事者宿舎			3 棟
4-1	居間・応接間		21.37 m ²
	廊下		5.25 m ²
4-2	寝室 1		13.33 m ²
4-3	寝室 2		13.33 m ²
4-4	倉庫		3.76 m ²
4-5	シャワー		3.76 m ²
		小計(室内)	60.80 m²
	テラス		8.92 m ²
		母屋合計	69.72 m²
4-6	外部衛生施設		4.64 m ²
4-7	外部キッチン		8.88 m ²
		床面積合計	83.24 m²
便所・シャワー棟面積を含む 1 CSPS 面積		室内合計	717.56 m²
室内面積にベランダを含む 1 CSPS 面積		床面積合計	821.32 m²
便所・シャワー棟面積を含む 38CSPS 面積		室内合計	27,267.28 m²
室内面積にベランダを含む 38CSPS 面積		床面積合計	31,210.16 m²

機材リスト

機材名	計画数量
一般診療棟	
事務室(会議室)	
片袖机	1
椅子	1
客用椅子	3
木製ベンチ	4
会議用テーブル	2
書類吊り下げ式キャビネット	1
診察室	
片袖机	1
椅子	1
客用椅子	3
書類吊り下げ式キャビネット	1
3針式掛時計	1
踏み台(2段)	1
診察台	1
電池式耳鏡	1
小児用体重計	1
身長計付体重計	1
聴診器	2
小児用血圧計	1
血圧計	1
足踏み式汚物入れ	1
鉗子立て	1
綿球入れ	1
膿盆(26号)	1
ペアン鉗子	1
角盆	1
処置室	
処置台	1
医師用椅子	1
診察灯	1
滅菌トレー	3
足踏み式汚物入れ	2

機材名	計画数量
踏み台（2段）	1
処置用たらい	1
綿球入れ	1
処置器具セット	1
はさみ	1
膿盆（30 ㍉）	1
ピンセット（16 ㍉）	1
角盆（大）	1
角盆（小）	1
ガーゼ缶	1
処置室兼小手術室	
椅子	3
3連ガスコンロ台	1
衝立	1
ボタンガスボンベ	1
ガス接続セット	1
踏み台（2段）	1
医師用椅子	1
圧力滅菌器	1
滅菌トレー	3
足踏み式汚物入れ	2
処置用たらい	1
綿球入れ	1
小手術器具セット	2
はさみ	1
膿盆（26 ㍉）	2
ピンセット（16 ㍉）	1
角盆（大）	2
角盆（小）	2
ガーゼ缶	1
診察灯	1
診察台	1
経過観察室	
処置カート	1
シングルベッド	4
シングルマットレス	4

機材名	計画数量
IVスタンド	4
丸椅子	4
ベッドパン	4
婦人用尿瓶	2
男性用尿瓶	2
ベッドサイドテーブル	4
産科棟	
診察室	
片袖机	1
椅子	1
客用椅子	3
診療記録入れ	3
バケツ	1
踏み台（2段）	1
婦人用診察台	1
新生児用体重計	1
身長計付体重計	1
圧力滅菌器	1
聴診器	1
トラウベ聴診器	2
血圧計	1
カスト	3
ベッドパン	1
足踏み式汚物入れ	1
綿球入れ	1
手袋入れ	0
はさみ（14 ㇿ）	1
膿盆（26 ㇿ）	1
ペアン鉗子（14 ㇿ）	1
角盆（中）	1
ステンレス腔鏡（小）	1
ステンレス腔鏡（中）	1
ステンレス腔鏡（大）	1
ガーゼ缶	1
3連ガスコンロ台	1
ボタンガスボンベ	1

機材名	計画数量
ガス接続セット	1
陣痛室	
シングルベッド	2
シングルマットレス	2
IVスタンド	2
ベッドパン	2
分娩室	
3連ガスコンロ台	1
3針式掛時計	1
ボタンガスボンベ	1
ガス接続セット	1
処置カート	1
踏み台（2段）	2
新生児処置台	1
医師用椅子	2
機械式吸引機	1
小児用体重計	1
トラウベ聴診器	2
ベッドパン	2
浣腸セット（2リッター）	1
新生児用たらい	2
綿球入れ	1
手袋入れ	0
分娩器具セット	2
縫合器具セット	2
膿盆（17㍍）	1
膿盆（20㍍）	1
膿盆（26㍍）	1
膿盆（30㍍）	1
ピンセット（16㍍）	1
角盆（大）	1
角盆（中）	1
角盆（小）	1
ステンレス腔鏡（中）	2
ステンレス腔鏡（大）	1
ガーゼ缶	1

機材名	計画数量
診察灯	1
衝立	1
IVスタンド	1
分娩台	2
産褥室	
処置カート	1
シングルベッド	5
シングルマットレス	5
丸椅子	5
ベッドパン	5
衝立	2
IVスタンド	5
ベッドサイドテーブル	5
MEG 販売部	
片袖机	1
椅子	1
大型金庫	1
電子卓上計算機	1
手提げ金庫	1
はさみ	1
診療記録入れ	1
長方形トレイ（大）	1
防火用砂入	1
MEG 倉庫	
木製パレット	2
水運搬用容器	2
予防接種拡大プログラム室（EPI）	
客用椅子	1
折畳テーブル	1
アイスボックス	1
ブタンガスボンベ	2
ガス接続セット	2
移動用ワクチンコンテナ	3
ガス・電気両用冷蔵庫	1
保冷剤	25
CSPS 内売店	

機材名	計画 数量
懐中電灯	1
倉庫	
一輪車	1
シャベル	1
つるはし	1
熊手	1
バケツ	3
ロジスティックス	
予防接種拡大プログラム用オー トバイ	2

別紙 3：概算事業費

(1) 積算条件

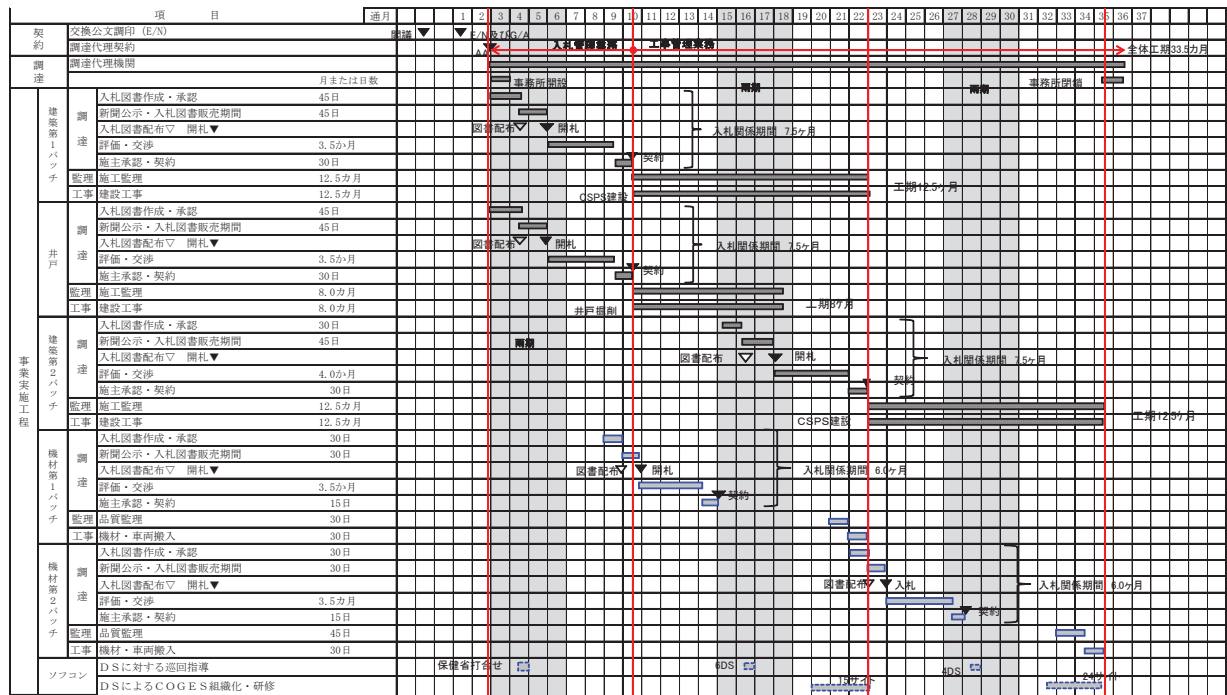
- ・積算時点 : 平成 23 年 4 月
- ・為替レート : 1FCFA=0.1736 円
- ・施工期間 : 第 1 バッチ、第 2 バッチの 2 期に分ける工事とし全体工期は 33.5 カ月
- ・その他 : 本プロジェクトは、日本政府の無償資金協力の精度に従い実施される。
本事業を実施する場合に必要な事業費総額は 14.71 億となる。

(2) 概略事業費

日本国側負担金額一覧

施工・調達業者契約認証まで非公表

別紙 4 : 事業実施工程案



別紙 5：ブルキナファソ側負担事項

- ① 建設敷地の確保
- ② 施設完成スケジュールに合わせて、CSPS に必要な保健医療従事者を配置する
- ③ 本プロジェクトに掛かる全てのサービス、資機材に掛かる関税、市税・付加価値税、その他課徴金の免税を適切に措置する
- ④ B/A に基づく銀行サービスに対して、「ブ」国政府の口座から調達代理機関の口座に資金移動に係わる手数料
- ⑤ 契約に基づく製品と役務の提供に関して必要とされる日本人の被援助国への入国と業務遂行のために必要な措置
- ⑥ 契約に基づく製品と役務の供給に関して、被援助国で契約業者に課せられる関税、国内税及びその他の財政的な義務を免除する
- ⑦ 調達代理機関が調達した物資やサービスについて同国内で課せられる関税、内国税及びその他の税金の免除
- ⑧ CSPS 開設時必要とされる薬品一式の支給費用

相手国側負担金額一覧

項目	数量	単価 (FCFA)	合計金額 (FCFA)	根拠
プロジェクト用口座開設費用・支払い手数料 (建設前)	1		8,480,000	EN 金額×0.1%
CSPS 開設時薬品代 (建設中)	38	1,025,153	38,955,814	
合計金額			47,435,814	

PROCES-VERBAL DES DISCUSSIONS RELATIVES
A L'ETUDE PREPARATOIRE (PRESENTATION DU CONCEPT SOMMAIRE)
POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DE CENTRES DE SANTE
ET DE PROMOTION SOCIALE (CSPS) AU BURKINA FASO

Suite à la requête présentée par le gouvernement du Burkina Faso, le gouvernement du Japon a décidé d'exécuter l'étude préparatoire de la coopération relative au « Projet de construction de Centres de Santé et de Promotion Sociale (CSPS) au Burkina Faso (ci-après désigné le Projet), et a confié la mise en œuvre de ladite étude à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après désignée « la JICA »).

La JICA a envoyé au Burkina Faso une mission d'étude préparatoire (ci-après désignée « la Mission ») conduite par Monsieur Masakatsu KOMORI, Directeur de la Deuxième Section de la Santé, Premier Groupe de la Santé, Département du Développement Humain de la JICA, qui y séjournera du 4 au 9 décembre 2011.

A l'issue d'une série de discussions et de l'étude sur le terrain, les deux parties ont convenu des principaux éléments décrits en Appendice.

Fait à Ouagadougou, le 9 décembre 2011

小森正勝

M. Masakatsu KOMORI
Chef de la Mission
Mission de l'Etude préparatoire
Agence Japonaise de
Coopération Internationale
Japon



Dr. Souleymane SANOU
Secrétaire Général
Ministère de la Santé
Burkina Faso



M. Lené SEBGO
Directeur Général de la Coopération
Ministère de l'Economie et des Finances
Burkina Faso

APPENDICE

1. Objectif de l'étude préparatoire (présentation du concept sommaire)

La présente Mission a pour objectif de discuter du contenu du rapport de l'étude préparatoire (avant-projet) qui décrit le concept sommaire du Projet et les travaux et prestations à la charge de chaque partie, et d'en convenir mutuellement.

2. Contenu du rapport de l'étude préparatoire (avant-projet)

Le gouvernement du Burkina Faso a fait des observations et a donné son accord de principe et accepté le contenu de l'avant-projet du rapport de l'étude préparatoire présenté par la Mission.

3. Calendrier ultérieur

La JICA finalisera le rapport sur la base des discussions qui ont eu lieu dans le cadre de la présente Mission et le remettra au gouvernement du Burkina Faso. La JICA enverra au mois de janvier 2012 une autre mission au Burkina Faso pour présenter l'avant-projet des dossiers d'appel d'offres.

4. Confidentialité

Les deux parties ont convenu que tous les documents relatifs au Projet notamment les plans de conception, les spécifications des équipements et les coûts estimatifs du Projet (Annexe-1) ne doivent pas être divulgués à des tierces personnes autres que celles impliquées dans le Projet jusqu'à la fin du processus d'appel d'offres.

5. Confirmation des travaux et prestations à la charge de la partie burkinabè

Les deux parties ont confirmé les travaux et prestations à la charge de la partie burkinabè (Annexe-2).

6. Autres points discutés

6-1. Sites cibles du Projet

La partie burkinabè a proposé comme site de remplacement du site de Mandiasso le site de Dandougou. La Mission effectuera la visite dudit site et l'étude sur la source d'eau existante dans le cadre de la présente étude et prendra la décision d'intervenir ou non sur ledit site sur la base du résultat d'analyse au Japon ; laquelle décision sera communiquée au ministère de la Santé du Burkina Faso par l'intermédiaire du bureau de la JICA au Burkina Faso.

6-2. Composantes du Projet

La Mission a expliqué la liste des composantes du Projet (se référer à l'avant-projet du

rapport) et la partie burkinabè l'a accepté. La Mission a expliqué également qu'au cas où il y aurait des différences entre les prix plafonds estimés par le Consultant et les prix d'adjudication une partie de ces composantes pourrait être modifiée et la partie burkinabè en a pris bonne note.

6-3. Coûts estimatifs du Projet

La Mission a expliqué les coûts estimatifs du Projet (Annexe-1). Elle a expliqué que lesdits coûts sont provisoires et pourraient être modifiés pendant le processus d'examen par le gouvernement du Japon pour l'approbation en tant que projet de coopération financière non remboursable, et la partie burkinabè en a pris bonne note.

6-4. Composante Soft

La partie burkinabè a pris bonne connaissance du plan de la Composante Soft du Projet, et s'est engagée à prendre les mesures nécessaires pour qu'il puisse être réalisé dans les meilleures conditions notamment l'envoi de formateurs et la mise à la disposition de manuels et matériels didactiques.

6-5. Sites dépourvus de la source d'eau

Au stade de la mise en œuvre du Projet, après 2 forages négatifs sur un même site, un troisième sera réalisé si le budget le permet. Si un forage positif n'a pas pu être obtenu dans ce site, le CSPA ne sera pas construit sur ce site. Toutefois, si un terrain adéquat qui peut utiliser une source d'eau existante est disponible dans le même village et que le procès-verbal pour l'attribution de ce terrain est délivré, le CSPA y sera construit. En outre, au cas où il resterait un surplus dans le budget de forages, son utilisation sera examinée et décidée au sein du comité de pilotage du Projet.

6-6. Réservations pour les installations électriques

La partie burkinabè a demandé d'aménager les réservations permettant de mettre en place les installations électriques lorsque les CSPA seront raccordés au réseau d'alimentation électrique dans les 6 blocs (bloc de services communs, bloc de maternité, bloc de dispensaire et logements pour le personnel de CSPA), et la Mission en a pris bonne note.

Annexe-1 : Coûts estimatifs du Projet

Annexe-2 : Travaux et prestations à la charge de la partie burkinabè

Annexe-1 : Coûts estimatifs du Projet

(1) Conditions d'estimation

●Période d'estimation	:	Avril 2011
●Taux de change	:	1 FCFA=0,1736 yens
●Délai d'exécution	:	Le projet sera exécuté en 2 étapes, et le délai d'exécution de l'ensemble du Projet sera de 33,5 mois.
●Autres	:	Le Projet sera mis en œuvre selon le système de la coopération financière non remboursable du Gouvernement du Japon.

(2) Coûts estimatifs du Projet

Liste des coûts à la charge de la partie japonaise

Confidentiel jusqu'à la vérification des Contrats des travaux/de la fourniture.

Annexe-2 : Travaux et prestations à la charge de la partie burkinabè

- (1) Mise à la disposition des terrains de construction ;
- (2) Affectation du personnel nécessaire aux CSPS suivant le calendrier d'achèvement de la construction ;
- (3) Prise de mesures adéquates pour l'exonération des droits de douane, taxes locales et taxes sur valeur ajoutée et d'autres charges fiscales qui seront imposés à tous les services et matériels/matériaux destinés au Projet ;
- (4) Paiement des commissions pour les services bancaires liés au transfert de fonds à partir du compte du Gouvernement burkinabè au compte de l'Agent d'Approvisionnement basés sur l'Arrangement Bancaire ;
- (5) Facilités nécessaires pour les entrées et séjours au Burkina Faso à accorder aux nationaux japonais dont les services seront nécessaires pour la fourniture des produits et services ;
- (6) Exonération des droits de douanes, taxes internes et autres prélèvements fiscaux qui pourraient être imposés au Burkina Faso pour les produits et services acquis par l'Agent d'Approvisionnement ;
- (7) Mise à la disposition du budget pour l'achat de l'ensemble des médicaments nécessaires (standard du Burkina Faso) pour l'ouverture de CSPS ;
- (8) Suivi et supervision de l'exécution du Projet par la partie burkinabè.

Récapitulatif des coûts à la charge de la partie burkinabè

Chapitre	Qté	Prix unitaire (FCFA)	Montant total (FCFA)	Remarques
Frais d'ouverture du compte du Projet et commissions de paiement (avant la construction)	1		8.480.000	Montant de l'E/N X 0,1 %
Coûts d'achat des médicaments pour l'ouverture de CSPS (pendant la construction)	39	1.025.153	39.980.967	
Suivi et supervision de l'exécution du Projet par la partie burkinabè	1		15.000.000	
Montant total			63.461.006	